



Commune de NEAUFLES-SAINT-MARTIN

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 décembre 2023 à 20h30

Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Transfert de la taxe d'aménagement de la DDTM vers DDFIP ;
2. Convention agence postale 2024 ;
3. Vote d'adhésion à la convention d'Eure Normandie Numérique et vote d'un représentant ;
4. Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 ;
5. Zone d'accélération des énergies renouvelables ;
6. Changement des radiateurs pour les 2 salles communales place Saint Pierre ;
7. Acceptation du remboursement d'assurance du vol de la remorque
8. Validation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Intercommunal des eaux du Vexin Normand ;

Neaufles-Saint-Martin, le 16 décembre 2023

Le Maire,
Sonia LACAS

